

Toutes disciplines

**REGLEMENT
GENERAL
DES JUGES**

2017 ♦ 2018





Sommaire

Juges et candidats Juges	2
1.1 Organisation des cours et recyclages	2
1.2 Brevets existants	2
1.3 Conditions d'admission aux cours et recyclages	3
1.4 Conditions d'obtention du brevet de juge	3
1.5 Conditions de maintien du brevet de juge d'une saison à une autre	3
1.6 Cas de Commission Technique	3
1.7 Tenue officielle obligatoire pour les juges	3
1.8 Rôles et devoirs des juges	4
1.9 Sanctions prévues pour le non-respect des rôles et devoirs	5
Procédure suite à une sanction	6
Responsables juges FfG	7
2.1 Cours et recyclages	7
2.2 Examens	7
2.3 Logistique	7
2.4 Coordination avec les responsables juges provinciaux (en fonction de la structure de la discipline)	8
2.5 Rôles avant, pendant et après la compétition	8
Avant le championnat FfG	8
Le jour de la compétition	8
Pendant la compétition	8
Après la compétition	9
Responsables juges provinciaux	10
3.1 Coordination avec les responsables juges FfG (en fonction de la structure de la discipline)	10
3.2 Rôles avant, pendant et après la compétition	10
Avant le championnat provincial	10
Le jour de la compétition	10
Pendant la compétition	11
Après la compétition	11
Rôle du coordinateur technique	12
Juges internationaux	13
1.1 Désignation des candidats juges internationaux	13
2.1 Rôles et devoirs des juges internationaux	13



Juges et candidats Juges

1.1 Organisation des cours et recyclages

- **Chaque 1^{ère} année d'un cycle olympique**, tous les juges de toutes les disciplines et de toutes les divisions/niveaux doivent obligatoirement repasser l'examen du/des brevet(s) de juges dont ils disposent. Toutefois, si les changements dans le programme technique ne sont pas trop importants, la Commission technique concernée se réserve le droit d'annuler cet examen obligatoire.
- **Les cours et les examens** de juges sont organisés dès que 10 candidats souhaitent passer leur brevet de juges. Les disciplines ne disposant pas d'un nombre de juges suffisant pour former des panels complets peuvent obtenir une dérogation à cette règle.
- **Les recyclages** de juges sont organisés chaque année. Chaque Commission technique décide annuellement de la forme que prend le recyclage : théorique, pratique, en salle, sur vidéos, exercices à faire à domicile, ...
Les recyclages doivent avoir lieu avant le début des championnats officiels (chpts provinciaux, francophones et nationaux)

1.2 Brevets existants

Chaque Commission technique organise ses brevets de juges en fonction de ses spécificités. Certaines disciplines alignent leurs brevets sur les divisions ; d'autres disciplines organisent leurs brevets en différents niveaux communs à plusieurs divisions.

Tableau des brevets de juges existants :

GAF Div 1-2 et Jeunes	GAM Niv 1 Exécution - Difficulté Div 1- 2-3-Jeunes	GR Div 1-2	TR Niv 1 Exécution et Difficulté Div. 1- 2-3-4 + TOF + juge arbitre Div. 1-2-3-4	TU Niv 1 Difficulté - Exécution - toutes divisions	ACRO Niveau 1 Difficulté - CJP Technique - Artistique - toutes divisions	AERO Div 1-3-4
GAF Div 3 et Jeunes	GAM Niv 2 Exécution - Difficulté Div 3- Jeunes	GR Div 3	TR Niv 2 Exécution et Difficulté Div. 1- 2-3-4 + TOF + juge arbitre Div. 2-3-4	TU Niv 2 Difficulté Div. 2- 3-4 Exécution- toutes divisions (FfG)	ACRO Niveau 2 Technique - Artistique - toutes divisions	
GAF Div 4	GAM Niv 3 Exécution - Difficulté Jeunes	GR Div 4-5	TR Niv 3 Exécution Div. 1- 2-3-4 + Difficulté Div. 2-3-4 + Assistant Dif. Div. 1 + TOF	TU Niv 3 Difficulté Div. 3-4 Exécution Div. 2- 3-4 (FfG)		
GAF Div 5			TR Niv 4 Exécution Div. 2- 3-4 + Difficulté Div. 3-4 + TOF			
			TR Niv 4 E Exécution Div. 3- 4 + TOF			



1.3 Conditions d'admission aux cours et recyclages

- Être en ordre de licence
- Être en ordre de paiement auprès de la FfG (c.à.d. toute facture arrivée à échéance doit avoir été payée par le club)
- **Avoir 16 ans dans l'année civile en cours (être né en 2001 ou avant)**
- Avoir été inscrit via ClubNet par son club dans les délais fixés par la FfG
- Payer les frais d'inscriptions après réception de la facture qui sera adressée au club

1.4 Conditions d'obtention du brevet de juge

- Avoir réussi l'examen * :
 - avec 70 % en théorie minimum
 - avec 60 % en pratique minimum

* Les candidats juges ne sont pas obligés d'être présents au cours de juges pour pouvoir présenter l'examen.

Attention : l'inscription au cours via ClubNet est obligatoire !

1.5 Conditions de maintien du brevet de juge d'une saison à une autre

- Être en ordre de licence
- Être en ordre de paiement auprès de la FfG (c.à.d. toute facture arrivée à échéance doit avoir été payée par le club)
- Avoir été inscrit via ClubNet par son club dans les délais fixés par la FfG
- **Suivre le recyclage annuel**
- Payer les frais d'inscriptions après réception de la facture qui sera adressée au club

1.6 Cas de Commission Technique

Toute demande d'accréditation d'un juge n'ayant pas rempli les conditions d'obtention ou de maintien d'un brevet doit être introduite au moyen du formulaire de « Cas de CT Juges » téléchargeable sur le site de la FfG (www.FfGym.be), dans l'Espace Clubs et sur la Dropbox.

Ce formulaire doit être envoyé au coordinateur technique de la discipline concernée au plus tard dans les **3 jours ouvrables** qui suivent le cours/examen/recyclage que le candidat n'a pas pu suivre, accompagné de tout document justificatif. Passé ce délai, les demandes ne seront plus analysées.

La recevabilité de la demande sera analysée par la Commission technique concernée. Le coordinateur technique FfG transmettra le résultat de la délibération personnellement au juge concerné.

1.7 Tenue officielle obligatoire pour les juges

Femme :

- Jupe ou pantalon (pas de jeans)
- Veste
- Chemisier



- Foulard FfG

Homme :

- Pantalon (pas de jeans)
- Veston
- Chemise
- Cravate FfG

La couleur exacte de la tenue officielle des juges est prévue dans le Code FIG de chaque discipline. Chaque juge doit donc se référer au règlement de sa discipline à ce niveau.

En cas de perte du foulard ou de la cravate de juges, vous pouvez passer commande (15€) auprès du coordinateur technique FfG.

Un juge se fera refuser d'officier à la compétition par le responsable juges s'il ne se présente pas en tenue officielle lors des championnats et recevra un avertissement.

1.8 Rôles et devoirs des juges

Tous les membres du jury doivent avoir des connaissances exactes et pratiques :

- Du code de pointage FIG et des règlements techniques de la discipline et de la division/niveau concerné
- Du règlement général des juges

Ils doivent :

- Etre titulaires de la catégorie de brevet correspondant à la compétition
- Posséder et présenter leur carnet et leur coupon de juges en cours de validité (toute perte de celui-ci sera facturée 5€)
- Porter la tenue officielle y compris le foulard ou la cravate

Ils ont pour responsabilités de :

- Se documenter via l'Espace Juges du site (www.FfGym.be – onglet « Juges » – discipline) et la Dropbox de la FfG et prendre connaissance des informations ou des modifications éventuelles liées à leur discipline et leur division
- Prendre connaissance des informations reçues de la FfG au sujet de la compétition qu'ils vont juger
- Participer à la réunion des juges avant la compétition concernée (le responsable juges statuera sur les cas particuliers qui pourraient se présenter)
- Etre présents et ponctuels à toutes les réunions de juges planifiées avant la compétition concernée
- Etre présents à leur table de juge à l'heure prévue
- Etre en possession du « matériel » nécessaire pour le jugement (carnet de juges, code de pointage, programme technique, feuille de jugement, calculatrice, bic, ...)
Les GSM/tablettes seront tolérés sur les tables de juges **mais uniquement pour un usage gymnique (calculatrice, chronomètre, consultation du programme technique, ...)**
- Se préparer minutieusement avant la compétition
- Juger chaque exercice de manière précise, constante, rapide, objective et impartiale suivant l'éthique et, en cas de doute, prendre une décision au bénéfice du gymnaste selon les règles du code de pointage
- Ne pas quitter l'aire de compétition pendant la compétition
- Ne pas avoir de contact avec les personnes étrangères à la table de jugement durant toute la durée de la compétition, ni entre eux (excepté les juges « D » entre eux)
- Respecter un droit de réserve : il est interdit de divulguer les délibérations et remarques ayant eu lieu à la table de juges pendant et après la compétition
- Ne pas nuire à la réputation d'un club (organisateur ou participant)
- S'abstenir de toute attitude raciste et/ou discriminatoire



- S'abstenir de tenir des propos injurieux ou dénigrants vis-à-vis d'autres entraîneurs, gymnastes ou juges
- Respecter les lois relatives à la protection de la vie privée y compris via les réseaux sociaux

Ils doivent avoir un comportement exemplaire, sportif et fair-play :

- Durant les cours/examens/recyclages de juges
- Avant, pendant et après la compétition

Le Responsable juge sera en droit de refuser la participation du juge n'ayant pas respecté les rôles et devoirs des juges et donnera un avertissement au juge concerné.

1.9 Sanctions prévues pour le non-respect des rôles et devoirs

	Rôles et devoirs	Sanctions
Cours Examens Recyclages	Manque de ponctualité	1 avertissement
	Comportement non adéquat	1 avertissement min pouvant aller jusqu'à l'exclusion et la perte du brevet
Compétition	Tenue officielle non réglementaire (y compris cravate ou foulard)	1 avertissement et refus de participer au jugement de la compétition
	Ne pas être en possession de son "matériel" nécessaire au jugement	1 avertissement
	Manque de connaissance du code ou programme	1 avertissement
	Manque d'impartialité dans le jugement	1 avertissement min pouvant aller jusqu'à l'exclusion et la perte du brevet
	Manque de ponctualité à la réunion des juges, à la table de juges	1 avertissement
	Absence sur l'aire de compétition pendant la compétition	1 avertissement
	Manque de respect vis-à-vis de l'organisateur, des autres juges, gymnastes, entraîneurs, club. (aussi après la compétition)	1 avertissement min pouvant aller jusqu'à l'exclusion et la perte du brevet
	Manque de respect de la confidentialité du jugement pendant et après la compétition	1 avertissement min pouvant aller jusqu'à l'exclusion et la perte du brevet
	Utilisation inappropriée du GSM/tablette sur l'aire de compétition	1 avertissement



Procédure suite à une sanction

Le responsable juges avertira au moment même personnellement le juge de son avertissement/exclusion et l'indiquera dans son carnet.

Le responsable juges transmettra l'avertissement/exclusion au coordinateur technique FfG qui les comptabilisera.

Le coordinateur technique FfG signifiera l'avertissement/exclusion par écrit au juge concerné.

Le juge ayant obtenu trois avertissements sur une période de 4 ans se verra retirer son brevet de juge. Il devra refaire le cursus complet pour réobtenir son brevet de juge.



Responsables juges FfG

2.1 Cours et recyclages

Le responsable juges FfG doit (avec l'aide éventuelle des juges internationaux ou/et des membres de la Commission technique concernée) :

- Etre en ordre de licence
- Etre juge dans la division supérieure de sa discipline pour prétendre être responsable de la division concernée
- Assurer les cours et les examens de sa discipline et de ses divisions/niveaux au minimum deux fois sur le cycle olympique (la 1^{ère} et la 3^{ème} année du cycle). Chaque 1^{ère} année d'un cycle olympique, tous les juges de toutes les disciplines et de toutes les divisions devront obligatoirement repasser l'examen du/des brevet(s) de juges dont ils disposent. Toutefois, si les changements dans le programme technique ne sont pas trop importants, la Commission technique concernée se réserve le droit d'annuler cet examen obligatoire

Si, lors de la 2^{ème} et / ou 4^{ème} année du cycle, plus de dix candidats souhaitent suivre le cours et passer l'examen, celui-ci devra être organisé. Les candidats intéressés par le cours doivent se faire connaître auprès du coordinateur technique de la discipline concernée au plus tard mi-octobre

- Assurer les recyclages de sa discipline et de ses divisions/niveaux chaque année si la Commission technique le décide
- Préparer les documents relatifs aux cours et recyclages et transmettre une copie au coordinateur technique FfG avant ceux-ci, afin de pouvoir les mettre sur le site
- Vérifier et si besoin actualiser les documents et informations disponibles sur la Dropbox pour sa discipline et ses divisions/niveaux

2.2 Examens

Le responsable juges FfG doit (avec l'aide éventuelle des juges internationaux ou/et des membres de la Commission technique concernée) :

- Préparer les questionnaires d'examen pour tous les candidats juges et transmettre une copie au coordinateur technique FfG
- Faire parvenir les résultats des examens à la FfG au plus tard 10 jours après l'organisation de ceux-ci
- Faire parvenir les questionnaires d'examen complétés par les candidats à la FfG

Dans les 48h qui suivent la réception des résultats, la FfG publie sur son site internet une liste nominative des juges avec leurs résultats (réussi ou ajourné) mais sans afficher les points obtenus.

2.3 Logistique

Que cela soit pour les cours/recyclages/examens de juges, toutes les photocopies doivent être réalisées au secrétariat de la FfG ! Aucun frais de photocopies ne sera remboursé (sauf demande préalable) !

Toute demande de matériel doit parvenir au minimum 3 semaines à l'avance au coordinateur technique de la FfG.



2.4 Coordination avec les responsables juges provinciaux (en fonction de la structure de la discipline)

Le responsable juges FfG a des contacts réguliers avec les responsables juges provinciaux :

- Avant le démarrage de la saison pour définir les axes de jugement de la saison
- Après les championnats provinciaux afin d'obtenir un retour des championnats et de rectifier ou préciser les points litigieux rencontrés en provinces avant le championnat FfG
- En fin de saison afin de faire un tour d'horizon du championnat FfG et de porter certains points à réflexion qui pourront être revus lors des cours et recyclages suivants

2.5 Rôles avant, pendant et après la compétition

Avant le championnat FfG

Le responsable juges FfG :

- Prépare les tables de juges en fonction des juges inscrits par les clubs/provinces
- Informe les juges inscrits par les clubs/provinces des directives pour le bon déroulement du championnat (adresse, horaire, réunions juges, ..) et leur rappelle la tenue réglementaire obligatoire, la possession de leur carnet de juge, ...

Le jour de la compétition

Le responsable juges FfG :

- Supervise et contrôle le matériel mis à disposition par le club organisateur pour vérifier qu'il soit aux normes requises pour le championnat concerné
- Vérifie et remplit les carnets des juges présents
- Vérifie la tenue des juges et n'accepte pas un juge qui n'est pas en tenue réglementaire (y compris la cravate ou le foulard)
- Est en droit de refuser la participation du juge ne respectant pas les rôles et devoirs des juges
- Dirige la réunion de juges avant la compétition
- Détermine les places des juges aux tables
- Évalue les nouveautés qui lui sont soumises
- Statue sur les « demandes spéciales » des entraîneurs

Pendant la compétition

Le responsable juges FfG :

- Préside le jury et ne juge pas afin d'être disponible en cas de problème de jugement (si le nombre de juge le permet)
- Est la personne de référence en cas de litige
- Corrige (en cas de changement de note) et signe les feuilles de notes officielles
Seul le responsable juges est habilité à faire changer une note au secrétariat de la compétition !
- Donne régulièrement au club organisateur les informations concernant toutes les questions relatives à la compétition
- Applique les dispositions du Règlement général des juges en cours de validité

Les juges ne pourront à aucun moment consulter des vidéos lors de la compétition, sauf s'il s'agit de vidéos officielles de la compétition.



Après la compétition

Le responsable juges FfG :

- Vérifie, entérine et signe le palmarès de la compétition avant la proclamation des résultats
- Reprend les feuillets de jugement et fiches de pointage et les conserve en cas de litige
- Signaler à la FfG les problèmes éventuels rencontrés



Responsables juges provinciaux

Le responsable juges provincial doit :

- Etre en ordre de brevet et de licence
- Etre juge dans la division supérieure de sa discipline pour prétendre être responsable de la division concernée

3.1 Coordination avec les responsables juges FfG (en fonction de la structure de la discipline)

Le responsable juges provincial a des contacts réguliers avec le(s) responsable(s) juge(s) FfG :

- Avant le démarrage de la saison pour définir les axes de jugement de la saison
- Après les championnats provinciaux afin de donner un retour des championnats et de rectifier ou préciser les points litigieux rencontrés en provinces avant le championnat FfG
- En fin de saison afin de faire un tour d'horizon du championnat FfG et de porter certains points à réflexion qui pourront être revus lors des cours et recyclages suivants

3.2 Rôles avant, pendant et après la compétition

Avant le championnat provincial

Le responsable juges provincial :

- Prépare les tables de juges en fonction des juges inscrits par les clubs/provinces
- Informe les juges inscrits par les clubs/provinces des directives pour le bon déroulement du championnat (adresse, horaire, réunion juge,...) et leur rappelle la tenue réglementaire obligatoire, la possession de leur carnet de juge,...

Le jour de la compétition

Le responsable juges provincial :

- Supervise et contrôle le matériel mis à disposition par le club organisateur pour vérifier qu'il soit aux normes requises pour le championnat concerné
- Vérifie et remplit les carnets des juges présents
- Vérifie la tenue des juges et n'accepte pas un juge qui n'est pas en tenue réglementaire (y compris la cravate ou le foulard)
- Est en droit de refuser la participation du juge ne respectant pas les rôles et devoirs des juges
- Dirige la réunion de juges avant la compétition
- Détermine les places des juges aux tables
- Evalue les nouveautés qui lui sont soumises
- Statue sur les « demandes spéciales » des entraîneurs



Pendant la compétition

Le responsable juges provincial :

- Préside le jury et ne juge pas afin d'être disponible en cas de problème de jugement (si le nombre de juge le permet)
- Est la personne de référence en cas de litige
- Corrige (en cas de changement de note) et signe les feuilles de notes officielles
Seul le responsable juges est habilité à faire changer une note au secrétariat de la compétition !
- Donne régulièrement au club organisateur les informations concernant toutes les questions relatives à la compétition
- Applique les dispositions du Règlement général des juges en cours de validité

Les juges ne pourront à aucun moment consulter des vidéos lors de la compétition, sauf s'il s'agit de vidéos officielles de la compétition.

Après la compétition

Le responsable juges provincial :

- Vérifie, entérine et signe le palmarès de la compétition avant la proclamation des résultats
- Reprend les feuillets de jugement et fiches de pointage et les conserve en cas de litige
- Fait parvenir à la FfG un rapport de la compétition au point de vue du jugement et des juges et signale les problèmes éventuels rencontrés



Rôle du coordinateur technique

Le coordinateur technique de la discipline concerné :

- Est présent dans la mesure du possible lors des cours/recyclages/examen afin de faciliter le cours au point de vue logistique (prise de présence, programme technique, matériel audio-visuel...)
- Met à jour et publie les listes de juges accrédités sur le site FfGym.be et dans ClubNet
- Fournit la liste des juges ainsi que leurs coordonnées aux responsables juges
- Elabore et envoi les carnets de juges ainsi que les étiquettes d'accréditation
- Signifie par écrit le résultat des délibérations de la Commission technique concernant les « cas de CT »
- Rassemble le document d'évaluation des juges
- Signifie par écrit les sanctions et les envoie aux juges n'ayant pas respecté les rôles et les devoirs des juges
- Comptabilise les avertissements et introduit les juges à délibérer à la CT si besoin



Juges internationaux

1.1 Désignation des candidats juges internationaux

- Les inscriptions aux cours de juges internationaux FIG sont effectuées par la FRBG. Néanmoins, la responsabilité est laissée à chaque aile (FfG et GymFed) de désigner les juges qu'elle envoie au cours international.
- Les juges de la FfG peuvent être inscrits aux cours de juges internationaux FIG sur base d'un accord donné par le département Technique FfG, en concertation avec le responsable juges et l'entraîneur fédéral de la discipline concernée (s'il en existe un).
Tout cas litigieux sera tranché par la Direction Technique de la FfG.
- Certains juges sont envoyés aux cours internationaux aux frais de la FfG. Ils deviennent alors des juges internationaux FfG et sont prioritaires dans les désignations pour les tests de sélections et les compétitions internationales auxquelles des gymnastes sélectionnés par la FfG et/ou la FRBG participent.
- D'autres juges sont envoyés aux cours internationaux à leurs propres frais. Ils deviennent donc des juges internationaux 'clubs' et ne sont pas prioritaires dans les désignations pour les tests de sélection et les compétitions internationales auxquelles des gymnastes sélectionnés par la FfG et/ou la FRBG participent.
- Dans les 2 cas de figure, les juges internationaux doivent cependant respecter les devoirs des juges internationaux.

2.1 Rôles et devoirs des juges internationaux

Les juges internationaux doivent :

- Juger de manière totalement impartiale. Les juges internationaux n'appartiennent pas à un club et doivent soutenir tous les gymnastes quel que soit leur club.
- Aider au maximum les autres juges lors des compétitions en Belgique.
- Soutenir vers le monde extérieur la politique de haut niveau de la FfG et de la FRBG et être loyal vis-à-vis de ces instances.
- Se rendre disponible pour juger les compétitions FfG Div. 1 et 2, le Championnat de Belgique Div. 1 et 2 ainsi qu'un maximum de compétitions provinciales afin d'apporter leurs connaissances aux juges mais également aux entraîneurs qu'ils peuvent aider par rapport à l'élaboration du programme de leurs gymnastes.
- Juger certains tests de préparation aux compétitions nationales ou internationales (dans la mesure de leurs disponibilités).
- Juger en compétition internationale quand la FfG ou la FRBG y envoie des gymnastes (dans la mesure de leurs disponibilités).
- S'impliquer dans l'organisation des cours de juges FfG en soutien du responsable des juges si nécessaire.
- FORMER UNE EQUIPE AVEC LES ENTRAINEURS ET LES GYMNASTES.